



SB/CS

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2023

01/23

Table des matières

ETAT DE PRESENCE	3
RAPPORT DE PRESENTATION	3
OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL	3
1- PROGRAMME 2023 / 2027 DE RENOVATION ENERGETIQUE DES GROUPES SCOLAIRES ET DE BATIMENTS COMMUNAUX : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL-DELIBERATION N° 2023-01	4
COMMENTAIRES	6
LA SEANCE EST LEVEE A 20H20	7

ETAT DE PRESENCE

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 18 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33	Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Claude STIQUEL. Valère NEDEY. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.
Nbre de membres présents : 27	
Nbre de suffrages exprimés : 30	Excusés : Jean-Claude HERARD, Gerard PATEREK, Jean-Louis RENGGLI Absents : Mmes Nadine MERCIER, Stéphanie BOURQUIN, M. Jean-François HEIL Pouvoirs : Jean-Claude HERARD pouvoir à Philippe GAUTIER Gerard PATEREK pouvoir à Denis NEDEZ Jean-Louis RENGGLI pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 12 janvier 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Claudia FERNANDES ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

RAPPORT DE PRESENTATION INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

1- Programme 2023 / 2027 de rénovation énergétique des groupes scolaires et de bâtiments communaux : plan de financement prévisionnel

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Exposé des rapports, le quorum est atteint, l'Assemblée peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur André GERWIG.

Monsieur le Maire annonce qu'une motion contre « le transfert du pôle de cancérologie du Mittan à Trévenans » sera présentée au conseil municipal du 22 février 2023.

1- PROGRAMME 2023 / 2027 DE RENOVATION ENERGETIQUE DES GROUPES SCOLAIRES ET DE BATIMENTS COMMUNAUX : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL-Délibération n° 2023-01

Monsieur le Maire expose que notre pays connaît actuellement une crise énergétique majeure qui a notamment pour conséquences :

- Des insécurités dans notre capacité à fournir suffisamment d'énergie pour faire face aux demandes conjuguées de notre industrie, de notre vie économique, et de nos besoins personnels,
- Une hausse très importante des coûts d'énergie qui frappe de manière inégale tous les consommateurs d'énergie, et en particulier les collectivités.

Si cette situation peut résulter d'une conjoncture géopolitique instable au sein même de l'Europe, elle s'inscrit dans un contexte manifeste de transition écologique dans laquelle l'Etat s'engage.

Dans ce cadre, et par l'article 175 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, l'Etat impose aux propriétaires et preneurs à bail de bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments à usage tertiaire, la mise en œuvre d'actions afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation, d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

Cette réduction de la consommation s'entend pour l'ensemble des bâtiments communaux soumis à l'obligation, et non individuellement par bâtiment, et ce par rapport à une consommation de référence calculée sur une période continue de 12 mois choisie entre 2010 et 2019.

Les bâtiments concernés par cette obligation dénommée dispositif éco-énergie tertiaire sont ceux dont la surface cumulée dédiés à l'activité tertiaire dépasse 1 000 m² par unité foncière, soit pour la commune de Valentigney :

- Les bâtiments formant le groupe scolaire Donzelot,
- Les bâtiments formant l'ensemble école maternelle Oehmichen et médiathèque municipale,
- Les bâtiments d'enseignement du groupe scolaire des Chardonnerets,
- Les bâtiments formant le groupe scolaire de Pézole,
- Le bâtiment formant hôtel de ville,
- Le bâtiment abritant le Centre Médico-Social du quartier des Buis,
- Les bâtiments formant le centre culturel Pierre Belon,
- Le Pôle Multi-Services,
- Le gymnase des Bruyères (où la ville est simplement l'exploitant des installations appartenant à Pays de Montbéliard Agglomération),
- Le complexe sportif des Tâles (copropriété Ville de Valentigney / Pays de Montbéliard Agglomération),
- La salle Georges Jonsco,
- Le Centre Technique Municipal.

Ce patrimoine communal soumis à ces obligations représente un total de 23 bâtiments répartis sur 12 sites.

S'inscrivant dans une démarche dynamique de transition écologique, la ville de VALENTIGNEY a identifié 17 bâtiments énergivores sur lesquels elle a décidé de mettre en œuvre un programme de rénovations énergétiques sur les années 2023 à 2027.

Elle a donc prioritairement ciblé son action sur l'ensemble des groupes scolaires municipaux, soit sur 14 bâtiments, qu'ils soient ou non concernés par le dispositif éco-énergie tertiaire précité, et sur 3 bâtiments hébergeant des services.

Ce programme de rénovation énergétique portera ainsi sur :

- Les 4 bâtiments formant le groupe scolaire Donzelot (3 bâtiments d'enseignement et un gymnase),
- Les 2 bâtiments formant l'ensemble école maternelle Oehmichen et médiathèque municipale,
- Les 2 bâtiments d'enseignement du groupe scolaire des Chardonnerets,
- Les 4 bâtiments formant le groupe scolaire de Pézole (2 bâtiments d'enseignement, un centre de loisirs sans hébergement, et un gymnase),
- Le bâtiment abritant l'école maternelle des Bruyères,
- Le bâtiment d'enseignement de l'école élémentaire de Sous-Roches,
- Le bâtiment formant hôtel de ville et son annexe,
- Le bâtiment abritant le Centre Médico-Social du quartier des Buis.

Les travaux programmés concernent l'enveloppe thermique des bâtiments, leurs menuiseries extérieures, leurs systèmes de ventilation, de chauffage, de régulation, et la mise en place d'une Gestion Technique des Bâtiments.

Une première estimation globale du coût de cette opération de rénovation énergétique s'établit à 10 935 000 € HT, soit 13 122 000 € TTC.

Ce montant correspond à un coût prévisionnel de travaux de 9 500 000 € HT, auquel s'ajoutent 1 435 000 € HT de frais annexes d'études et honoraires divers (diagnostic thermique, maîtrise d'œuvre, contrôles d'étanchéité, assurance, contrôle technique, coordination de sécurité).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT POUR LE TRAITEMENT DES 17 BATIMENTS	
DEPENSES EN € HT	10 935 000 €
ETAT – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (40%)	4 374 000 €
REGION – EFFILOGIS (25% du montant global de l'opération, mais chaque bâtiment fera l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention)	
• Phase audit énergétique	30 000 €
• Phase études & programmation	165 000 €
• Phase travaux	2 538 750 €
DEPARTEMENT (15%)	1 640 250 €
FINANCEMENT VILLE (20%)	2 187 000 €

Les dossiers de demandes de subvention seront le cas échéant déposés par bâtiment auprès des financeurs, selon l'échéancier qui sera adopté au regard de la priorisation déduite des études d'audit énergétique et de programmation.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées :

- **Approuve** ce projet d'investissement et son plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des différents financeurs et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de l'opération,
- **S'engage** à autofinancer l'opération au cas où les financements escomptés seraient inférieurs aux montants prévisionnels.

COMMENTAIRES

Madame Saumier interpelle Monsieur le Maire sur 2 questions :

- Pourquoi convoquer un conseil municipal avec 1 seul point alors qu'un conseil municipal est prévu habituellement en février.

- Comment les bâtiments ont été identifiés et priorisés et sur la base de quels éléments les estimations ont été réalisées.

D'une manière générale, au-delà du traitement de ces bâtiments, Madame Saumier souhaiterait savoir comment la Ville va aborder la question de la transition énergétique.

En réponse, Monsieur le Maire précise que cela fait plus d'un an et demi maintenant que les services travaillent sur le sujet avec l'objectif de réduire à terme notre consommation de 60 % comme l'impose le décret tertiaire. Pour ce qui est de la méthode retenue, nous allons laisser travailler les spécialistes qui après réalisation d'un diagnostic nous présenterons la nature des travaux à réaliser et nous conseillerons sur la priorité à donner à nos bâtiments. S'il y a bien un domaine où il faut laisser faire ceux qui savent faire, c'est bien là.

A la question du pourquoi retenir les 17 bâtiments listés dans le rapport de présentation, Monsieur le Maire précise qu'il s'est contenté en la matière de s'inscrire dans les priorités fixées par le Gouvernement, à savoir les bâtiments scolaires et ses annexes. Autant s'inscrire dans les orientations définies pour capter les subventions correspondantes.

Pour ce qui concerne la réunion du conseil avec à l'ordre du jour ce seul point, Monsieur le Maire informe qu'en accord avec Monsieur le Préfet, il était important de se positionner le plus vite possible sur ce sujet de façon à pouvoir capter les crédits disponibles prévus dans le « Fonds vert ». Les collectivités les plus réactives seront les premières servies. La circulaire relative au « Fonds vert » est tombée le 14 décembre 2022, le 15 décembre rendez-vous avait déjà été pris avec Monsieur le Préfet pour lui présenter notre projet et le 16 décembre, à sa demande, les dossiers de demandes de subventions ont été déposés par les services sur la plateforme de l'Etat. C'est dire si la Ville a été réactive. Les services de la Région et du Département ont déjà été contactés avec une écoute positive. Les estimations ont été réalisées sur la base de ratios qui seront finalisées par audit d'un thermicien.

Madame Saumier renouvelle sa demande quant à la position que la Ville entend tenir en matière de transition énergétique. En réponse, Monsieur le Maire réaffirme sa volonté de répondre à la cible fixée pour 2050, soit une consommation inférieure de 60% de ce qu'elle est aujourd'hui. Encore une fois les travaux à réaliser nous seront conseillés par des spécialistes du Domaine.

Madame Saumier estime pour sa part qu'il appartient à la Ville de réfléchir plus précisément à la question de façon à pouvoir orienter les bureaux d'étude dans leurs réflexions.

Monsieur Jacquot estime pour sa part qu'il faut rester extrêmement prudents sur des sujets aussi techniques qui sont l'affaire de spécialistes. Notre objectif est de répondre à la baisse de nos consommations et prévoir les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Et, si les écoles peuvent en profiter c'est parfait, on va allier l'utile à l'agréable en s'inscrivant dans cette démarche. On va cocher 2 de nos priorités : le traitement des bâtiments et le bien-être des enfants. M. Jacquot précise par ailleurs qu'en qualité d'élus nous n'avons pas la compétence pour travailler sur des sujets aussi techniques. Il faut laisser faire les spécialistes et les services de la Ville, qui nous apporterons des propositions que nous arbitrerons. Monsieur Gamberi partage cette approche.

Monsieur le Maire affirme que l'écologie a toute sa place à Valentigney et que nous n'avons pas à en rougir. Nous avons déjà pris des décisions courageuses en la matière avec la réduction partielle de

l'éclairage public notamment. L'Etat met 2 milliards d'euros sur la table, il est urgent de répondre présent très rapidement pour mettre toutes les chances de notre côté.

Monsieur Nedez informe qu'une réflexion a été engagée il y a maintenant plus d'un an pour identifier les bâtiments les plus énergivores et précise que cette problématique a bien été prise à bras le corps.

Monsieur le Maire attire l'attention du conseil sur le fait que le travail réalisé sous pilotage de Monsieur Nedez nous permettra d'alimenter les bureaux d'études dans la réalisation des diagnostics.

Madame Saumier tient à préciser qu'il n'y a pas d'opposition à organiser une démarche sur le sujet mais qu'elle ne sera jamais d'accord sur la forme que cela va prendre. Cette dernière souhaiterait par ailleurs savoir si ce projet fera l'objet d'une APCP et si un groupe de travail sera constitué sur le sujet.

Monsieur le Maire confirme effectivement le mécanisme de l'APCP et précise que le sujet sera traité non pas en groupe de travail mais en commission.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H20

Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2023,

ONT SIGNES :

La Secrétaire de séance,



Claudia FERNANDES

Le Maire,



Philippe GAUTIER